



# Accessibilité Universelle

## 5.4 ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EXTÉRIEURS

### Généralités

- Permettre un cheminement vers les sites et les services le plus stable possible (surface antidérapante, continue et unie) en profitant des moyens techniques temporaires peu coûteux ;
- Permettre aux personnes ayant des incapacités d'accéder prioritairement au site d'un événement et de pouvoir le quitter après le public ;
- Largeur minimale des entrées sur le site : 1100 mm (43 5/16 po) ;
- Largeur minimale d'un cheminement sans obstacle : 1800 mm (70 55/64 po) ;
- Diamètre minimal de 2400 mm (94 31/64 po) pour les aires de manœuvre aux points de décision et de changements de direction et de 1500 mm (59 1/16 po) devant chacun des équipements et des panneaux de signalisation.

### Sécurité fonctionnelle

- Limiter au minimum les distances à parcourir entre l'entrée accessible au site et les espaces réservés pour les personnes ayant des incapacités ;
- Éviter la circulation piétonnière dans la rue pour accéder à l'événement, à moins qu'un corridor ne soit aménagé ou que la rue ne soit fermée ;
- Favoriser des cheminements alternatifs uniquement aux traversées piétonnières, aménagées avec bateaux-pavés en aval et en amont du site de l'événement ;
- Aménager les chemins d'accès et les espaces réservés aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant sur des surfaces aussi fermes, stables et horizontales que possible ;
- Caractéristiques des barrières protectrices (clôtures) :
  - a) doivent être continues afin de définir l'espace et offrir un bon alignement visuel ;
  - b) doivent être munies de pattes plates fixées au sol et non surélevées (les pattes de poteaux constituent un risque pour les personnes ayant des incapacités).

### Espaces libres pour fauteuils roulants

- Prévoir, localiser et aménager des espaces réservés pour les personnes ayant des incapacités à la marche. Établir le nombre nécessaire d'espaces en consultant la norme 5.9 « Salle de spectacle » un peu plus loin dans ce document ;
- Aménager des cheminements sans obstacles à proximité du site de l'événement et sur le site même.

### Éclairage

- Éclairage minimal général : 100 lux, uniforme et continu ;
- Éclairage minimal des interprètes : 300 lux.

### **Toilettes accessibles**

- Prévoir des toilettes mobiles répondant aux normes d'accessibilité universelle (voir 5.10 plus loin dans ce document);
- Prévoir un nombre suffisant de toilettes accessibles, permanentes ou mobiles, en fonction de l'auditoire attendu pour l'événement;
- Minimiser la distance de parcours entre le site de l'événement et les toilettes fixes ou mobiles accessibles.

### **Panneaux de signalisation**

- Signaliser les renseignements suivants : entrées et sorties avec consignes sur les restrictions d'entrée, cheminement vers les espaces réservés, services (billetterie, toilettes, restaurants, comptoirs de vente, etc...);
- Prévoir des panneaux à chacun des points d'accès ainsi qu'aux points de décision;
- Privilégier des panneaux clairs, faciles à lire dont la structure n'obstrue pas le cheminement piétonnier;
- Entretenir les panneaux régulièrement de tout obstacle visuel, notamment la neige;
- Implanter les panneaux en retrait par rapport à la circulation et prévoir un dégagement minimum de 1500 mm (59 1/16 po) de diamètre devant chaque panneau;
- Prévoir des panneaux ayant les caractéristiques suivantes : une surface mate et sans reflet, un contenu contrasté et dégagé, un éclairage adéquat de 200 lux minimum ainsi qu'une localisation tenant compte du soleil et facilitant la lecture à partir d'un fauteuil roulant;
- Privilégier, en plus des textes, l'utilisation de pictogrammes, de dessins et de schémas ayant un minimum de 70% de contrastes de couleurs figure/fond;
- Prévoir un dégagement vertical clair minimal sous les panneaux d'au moins 1980 mm (77 61/64 po);
- Si cela est possible, utiliser les écrans géants de l'événement pour présenter visuellement tous les messages vocaux transmis par haut-parleurs.

Lien :

[https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/docs/acces\\_Fiche17.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/docs/acces_Fiche17.pdf)